



Séance du Conseil Municipal du 29 avril 2014

Le 29 avril 2014, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire publique, à la mairie de Saint Valery sur Somme, sous la présidence de Monsieur Stéphane Haussoulier, Maire de Saint Valery sur Somme, Président de la Communauté de Communes Baie de Somme Sud.

■ Etat des présences :

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de :

Laurence Lerailié, absente excusée ayant donné procuration à Stéphane Haussoulier
Isabelle Toron, absente excusée ayant donné procuration à Maryline Davesne
Didier Gondois, absent excusé ayant donné procuration à Daniel Chareyron

Daniel Chareyron a rejoint la séance à 20H11, avant le vote du point n°1 de l'ordre du jour.

■ Secrétariat de séance :

Clémence Froissart-Senlis a été élue secrétaire de séance.

■ Approbation du compte rendu de la dernière séance :

Le compte rendu de la dernière séance, en date du 7 avril 2014, a été adopté à l'unanimité.

■ Remarques diverses

Néant

■ Décisions prises depuis la dernière séance de Conseil Municipal :

Néant

1-Vote du budget primitif 2014 et des taux d'imposition

Les conseillers municipaux ont reçu auparavant les documents présentant le budget prévisionnel pour l'année 2014. Monsieur le Maire rappelle les grandes lignes des choix budgétaires pour l'année 2014, tels qu'ils sont proposés par la commission des finances, qui s'est réunie le 22 avril dernier. Il profite, avant de répondre à toute question, de faire le point sur la situation financière de la ville.

A ce titre, Monsieur le Maire donne lecture des grandes lignes de l'analyse sur la situation financière de la commune, rédigée par la Direction Régionale des Finances Publiques.

Ce rapport démontre la capacité de la ville à optimiser ces recettes et limiter ces dépenses, ce qui laissait par exemple apparaître un solde disponible pour investir de 1.959.000 euros, en 2013. La situation financière de la ville est donc tout à fait satisfaisante, compte tenu de cette forte capacité d'autofinancement et de

l'endettement faible (*et qui tient principalement à l'emprunt souscrit pour faire face à la condamnation liée à l'opération de construction de la résidence du cap hornu dans les années 80*).

Ainsi que le souligne le rapport du trésorier, des marges de manœuvre existeraient sur la fiscalité, mais ainsi qu'il s'y est engagé depuis 2001, Monsieur le Maire rappelle que les taux d'imposition n'augmenteront pas. Il estime en effet que les valericains sont déjà assaillis comme tous les français de nombreuses contributions obligatoires et qu'il préfère pour sa part optimiser d'autres recettes comme celles du stationnement, plutôt que d'avoir à solliciter toujours davantage le contribuable.

Concernant plus précisément le budget pour l'année 2014, il rappelle qu'en terme de fonctionnement, il convient de contenir les dépenses au maximum. Cela passe par une vigilance accrue sur la pertinence des dépenses et des mises en concurrence systématique de nos fournisseurs, et des négociations régulières pour acheter aux meilleurs prix.

Il détaille ensuite la composition de la proposition de budget soumise à l'assemblée, et préparée par la commission des finances.

Il signale que certaines dépenses inscrites dans la section de fonctionnement recouvrent en réalité des investissements pérennes : effacement des réseaux électriques et programme de voirie (*versement de la compensation à la communauté de communes*). Dans ce cas, la commune a choisi de maintenir un rythme soutenu. On peut noter une ultime programmation de crédits – toutefois nettement moins importants que précédemment - affectés à l'effacement des réseaux, et la rénovation de l'éclairage public (*pour 176.500 euros*).

744.000 euros (*620.000 € + l'abondement de 20% de la Communauté de Communes*) seront consacrés au programme de rénovation voiries, cette somme s'ajoute à celle déjà capitalisée les années antérieures pour pourvoir aux travaux prévus (actuellement environ 780.000 euros), soit un total de 1,524 millions d'euros mobilisables pour les travaux de voirie à réaliser.

Aucun emprunt nouveau n'est prévu au budget 2014.

Les principales dépenses d'investissement pour 2014 sont liées à :

L'achèvement des travaux d'aménagement du fruticetum, des travaux de restauration de la chapelle St Valery dite des marins

Les travaux de transformation de l'entrepôt des sels en complexe culturel, associatif, de tourisme d'affaires et de réception (1^{ère} tranche)

L'aménagement d'un parking en entrée de ville

La construction d'une base des sports de nature (réhabilitation des locaux du club de kayak)

L'achèvement des travaux de réhabilitation des bâtiments de la cour de la mairie (et création d'une salle pour le legs Dastis)

Des travaux de réhabilitation des équipements du stade Charles Caudron

L'achat de nouvelles cabines de plage

La révision du Plan Local d'Urbanisme

La mise à jour des signalétiques

Les travaux de mise aux normes du port de plaisance

La réalisation de procédures de reprises de concession en vue du réaménagement du 1^{er} cimetière, et le remplacement d'une partie de clôture

La restauration des parties de l'estacade endommagées,

L'achat de mobilier urbain, de panneaux de signalisation, et de matériels festifs (chapiteau etc.)

La préparation d'un programme de réhabilitation des logements communaux

Des travaux et de l'achat de mobilier pour les écoles

Divers travaux de sécurisation des bâtiments publics

La restauration de vieux murs ou d'espaces anciens (remparts place St Martin – autres murs de soutènement)

Des provisions pour achat de terrain

Achat de plantations, de structures de jeux, d'équipements (informatiques, administratifs, et techniques) et d'un véhicule électrique

La réparation des orgues de l'église St Martin

Des travaux pour la réduction des dépenses énergétiques

Des achats en vue du renouvellement progressif du parc matériel

La réalisation du programme de rénovation des voiries

L'effacement des réseaux et rénovation de l'éclairage public

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Approuve le budget primitif de la commune pour l'année 2014 qui s'équilibre de la façon suivante :

4.864.000 € en section de fonctionnement

5.492.000 € en section d'investissement

3 votes contre : Denis Courtois, Sylvie Marie, Pascal Neuwillers

- Approuve les taux d'imposition des trois taxes comme ci-dessous :

. Taxe d'habitation : 16,13

. Taxe foncier bâti : 21,08

. Taxe foncier non bâti : 43,24

3 votes contre : Denis Courtois, Sylvie Marie, Pascal Neuwillers

- Autorise Monsieur le Maire à mandater les participations à charges intercommunales sur l'article 6554, dont la liste figure en annexe au document budgétaire, sous la réserve ci-dessus formulé

- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes délibérations afin de demander des subventions pour chaque opération sur la base du budget voté.

2- Vote du budget du camping pour l'année 2014

Monsieur le Maire rappelle que le camping municipal est géré jusqu'en 2024 par un délégataire. Il n'y a donc plus beaucoup de mouvements comptables sur ce budget, qui reste stable par rapport à l'année 2013.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité, le budget annexe primitif 2014 du camping municipal qui s'équilibre de la façon suivante :

87.200 € en section de fonctionnement

17.180 € en section d'investissement

3- Vote du budget du service de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2014

Monsieur le Maire apporte les explications concernant le document proposé et détaille la liste des investissements, à savoir :

la poursuite du programme de remplacement des branchements en plomb, provisions pour renouvellement progressif des canalisations, le remplacement des compteurs, la mise en place de vannes de sectorisation, la mise en place de postes de télégestion, divers travaux et aménagements pour entretien et mise aux normes des installations (château d'eau, station d'épuration, et station de pompage), l'achat d'équipements et de matériels notamment.

Il souligne que l'ensemble de ces investissements sera réalisé sans emprunt, et qu'un des prêts souscrit pour la réalisation des travaux d'extension du réseau d'assainissement sera même remboursé par anticipation cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le budget annexe primitif 2014 du service de l'eau et de l'assainissement qui s'équilibre de la façon suivante :

1.399.000 € en section de fonctionnement

1.442.000 € en section d'investissement

- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes délibérations afin de demander des subventions pour chaque opération sur la base du budget voté.

4- Versement d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire expose qu'afin de mener à bien les nombreuses missions sociales dévolues au centre communal d'actions sociales (*banque alimentaire, bons de chauffage, secours divers etc.*), il conviendrait de verser une subvention de 10.000 euros, à son profit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De verser une subvention de 10.000 euros au profit du Centre Communal d'Action Sociale
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou à entreprendre toutes démarches afin de concourir à l'exécution de la présente

5- Entrepôt des sels : présentation des offres reçues dans le cadre de la consultation pour le marché de conception-réalisation en vue de la transformation de l'édifice en complexe culturel, associatif, de tourisme d'affaires, de loisirs et de réception

Monsieur le Maire rappelle les grandes lignes du programme établi en vue de la transformation de l'entrepôt des sels en complexe culturel, associatif, de tourisme d'affaires, de loisirs et de réception.

Le programme comprend entre autres un amphithéâtre fixe de 300 places, une salle polyvalente de 300 places avec cuisine, des salles de réunions, et l'office de tourisme.

Il expose aussi que, outre le fait de pouvoir accueillir des séminaires ou des congrès, le programme est adapté pour satisfaire à l'organisation d'expositions, à toute programmation culturelle, cinématographique ou théâtrale, pour répondre aux besoins des associations, mais aussi pour toutes manifestations à caractère familial (baptême, mariage, anniversaires etc.)

Il rappelle également les grandes étapes de la procédure du marché de conception-réalisation. Ce type de marché permet notamment de lier la maîtrise d'œuvre et l'entreprise de travaux, ce qui a vocation à garantir une meilleure réponse technique au programme ainsi qu'une maîtrise des coûts.

Cette procédure est envisageable concernant ce projet, compte tenu de l'urgence à intervenir (*bâtiment dégradé*), de la complexité technique de l'opération (*traitement de la salinité et contraintes d'organisation liées au positionnement et à la configuration de l'ouvrage*) et des objectifs environnementaux imposés par le programme.

Le 16 décembre dernier, le Conseil Municipal a admis 5 groupements (*entreprises et maîtrise d'œuvre*) à concourir :

Mandataire du groupement	n° de l'offre
Groupement EIFFAGE CONSTRUCTION (architectes Garnier et Richard)	5
Groupement SOGEA (Morris et Renaux Architectes)	1
Groupement MILLE (architectes : Denis JM /Clé Millet)	4

Groupement HOLBAT (Trace architecture/Lefebvre architecte)	3
Groupement QUILLE CONSTRUCTION (CBA Architecture - Atelier Marie Caron-En Act Architecture)	2

Ces équipes avaient jusqu'au 10 février dernier pour rendre des propositions. Le jury s'est réuni le 24 février dernier afin de formuler un avis sur les différents projets et procéder au classement des différentes propositions. Des auditions ont également le même jour étaient organisées.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Jean-Pierre Cahon de la société MPI développement. Celui-ci se livre à une analyse comparative des différentes offres par rapport au programme.

Ainsi que le jury le relevait, aucune offre n'est de nature à satisfaire pleinement le maître d'ouvrage, soit en raison de son coût, soit en raison d'incertitudes techniques significatives, soit encore en raison de l'impossibilité de réaliser le projet tel que proposé compte tenu des contraintes liées au classement monument historique du bâtiment.

Pour toutes ces raisons et ainsi que le vise l'article 64 du Code des marchés publics, le jury propose de déclarer la procédure présentement infructueuse. Cette décision, en relation avec les dispositions de l'article 35 du Code des Marchés Publics, permet de poursuivre la procédure sous forme négociée en ne modifiant pas substantiellement les conditions initiales du marché.

Conformément au code des marchés publics et à la proposition du jury, la renégociation sera organisée avec les 5 groupements admis à concourir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et toutes questions voulues ayant pu être posées, décide à l'unanimité:

- De déclarer infructueux le marché susvisé,
- D'engager des négociations avec les 5 groupements déjà admis à concourir afin d'aboutir à des propositions répondant pleinement au cahier des charges financier, technique, et architectural
- De modifier la composition du jury en intégrant les nouveaux membres de la Commission d'Appel d'Offres : cela implique le remplacement de Monsieur Chareyron, précédemment membre titulaire, par Madame Claudine Dallery.

La composition du jury est donc la suivante : Stéphane Haussoulier, Bernard Lefebvre, Nathalie Lelong-Delabye, Claudine Dallery, et au titre du tiers de maître d'œuvre : Olivier Charlet du bureau veritas, Thérèse Rauwel du CAUE. Des personnalités sont également associées consultativement en raison de leurs compétences ou qualités : Madame le Conservateur des monuments historiques, Monsieur l'architecte des Bâtiments de France, Régis Eoche trésorier municipal, Monsieur le Directeur de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, Catherine Fermaut, Directrice Générale des Services, Jean-Pierre Cahon, assistant à maîtrise d'ouvrage.

- De charger Monsieur le Maire, en relation avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage, la commission technique, et le jury de l'organisation concrète de cette phase de négociation, et de l'organisation d'un nouveau jury à l'issue.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou à entreprendre toutes démarches afin de concourir à l'exécution de la présente

6- Questions et informations diverses

6a/ Modification des tarifs du stationnement payant

Monsieur le Maire explique qu'ainsi qu'il en a récemment été décidé en commission circulation et stationnement, il conviendrait de revoir la tarification actuelle du stationnement payant.

Il rappelle aussi que les recettes du stationnement payant sont fondamentales pour la ville à plusieurs titres :

- tout d'abord il convient d'augmenter progressivement le stationnement payant en ville, afin de rendre le parking d'entrée de ville d'autant plus attractif
- ces recettes, qui grâce aux nombreux dispositifs de gratuité ne reposent pas sur les valericains, permettent à la ville d'optimiser ces ressources ;

Cette mesure n'impactera ni les valericains, ni leurs invités, ni les salariés, ni les autres bénéficiaires de dispositifs de gratuité.

Il propose donc de modifier la tarification de la manière suivante :

Stationnement payant		
Stationnement payant - Tarifs . durée de stationnement illimité (sauf dispositions contraires) . gratuité permanente pour les habitants et résidents de Saint-Valery . gratuité du lundi au vendredi pour personnes domiciliées dans la CCBSS et les personnes exerçant une activité professionnelle permanente à st Valery (<i>papillon adhésif distinctif à demander en mairie</i>) - 45 minutes offertes pour tous sur les emplacements gérés par les bornes spécifiques. Le stationnement est gratuit du 1 ^{er} novembre au 31 mars hors vacances scolaires.	Fractionnement tarifaire : 0h10 : 0,50 € 0h15 : 0,60 € 0h 20 : 0,70 € 0h40 : 1 € 2h : 2,70 € 0h50 : 1,20 € 3h : 4 € 0h55 : 1,30 € 4h : 5,20 € 1h : 1,40 € 5h : 7 € 1h10 : 1,60 € 6h : 8 € 1h20 : 1,80 € 7h : 8 € 1h25 : 2 € 8h : 8 € 1h30 : 2,20 € 8h30 : 8 € (durée maximale par jour) 1h40 : 2,40 € 1h50 : 2,50€	Fractionnement tarifaire : 0h10 : 0,60 € 0h15 : 0,70 € 0h 20 : 0,80 € 2h : 2,90 € 0h40 : 1,20 € 3h : 4,50 € 0h50 : 1,30 € 4h : 5,80 € 0h55 : 1,40 € 5h : 7,50 € 1h : 1,50 € 6h : 8 € 1h10 : 1,70 € 7h : 8,50 € 1h20 : 2,40 € 8h : 9 € 1h25 : 2,40 € 8h30 : 10 € (durée maximale par jour) 1h30 : 2,50 € 1h40 : 2,60 € 1h50 : 2,80€
Stationnement payant	Tarif forfaitaire à la journée : 8 € par jour	Tarif forfaitaire à la journée : 10 € par jour
Stationnement des campings cars sur l'aire aménagée	Tarif forfaitaire à la journée 9 € (eau comprise) avec le fractionnement suivant : <u>1H : 2,30 €</u> <u>2H : 2,30€</u> <u>3H : 3,40€</u> <u>4H : 4,50€</u> <u>5H : 5,60 €</u> <u>6H : 6,70 €</u> <u>7H : 8 €</u> <u>8H : 9 €</u> <u>9H : 9 €</u> <u>De 10H à 24H: 9 €</u> Ensuite 9€ par	Tarif forfaitaire à la journée 10 € (eau comprise) avec le fractionnement suivant : <u>1H : 2,50 €</u> <u>2H : 4,50 €</u> <u>3H : 5€</u> <u>4H : 6€</u> <u>5H : 7 €</u> <u>6H : 8 €</u> <u>7H : 9 €</u> <u>8H : 10 €</u> <u>9H : 10 €</u> <u>De 10H à 24H: 10 €</u> Ensuite 10 € par tranche de 24H
Ticket stationnement pré payé par jour (à destination des hôteliers, propriétaires de meublés, de gîte ou de chambres d'hôtes)	Tarif forfaitaire à la journée : 8 €	Tarif forfaitaire à la journée : 10 €
Stationnement des cars et des bus	Tarif forfaitaire à la journée 8 euros	Tarif forfaitaire à la journée 10 euros
Stationnement payant : Tarif forfaitaire à la semaine pour les familles de valericains et les loueurs	25 € pour 7 jours Pass de 7 jours glissants calendaires	25 € pour 7 jours Pass de 7 jours glissants calendaires
Stationnement payant : la carte « invité »	20 € pour une carte Une seule carte peut être établie par foyer. La carte est établie au nom du résidant valericain demandeur, lequel doit habiter dans la zone payante. La carte est valable dans un périmètre limité aux abords de l'habitation.	20 € pour une carte Une seule carte peut être établie par foyer. La carte est établie au nom du résidant valericain demandeur, lequel doit habiter dans la zone payante. La carte est valable dans un périmètre limité aux abords de l'habitation.

Remarques des conseillers municipaux

La Secrétaire de Séance

Le Maire